



Regularisation epoux de francais

Par **Annaffane**, le **14/02/2017** à **12:18**

bonjourrnje suis mariée à un ressortissant comorien depuis le 5/11/2016/ Nous sommes allés aux comores pour obtenir visa long sejour. Nous avons eu tres rapidement un visa mais que de trois mois? un document à déposer à l'OFFI et une demande de carte de sejour à déposer pref sous deux mois. Deja je voulais savoir si c normal d'avoir obtneu visa que de trois mois je precise que nous habitons mayotte et qu'il n'y a pas d'OFFI. rnnous avons tout déposé à la pref de mayotte mi janvier mais nous n'avons eu ni recepissé ni attestation de depot. Elle nous a dit de revenir debut mars...j'ai demande pkoï pas de recepissé reponse "le visa a valeur de recepissé"!!!!rnpouvez vous m'eclairer me dire la conduite à tenir...j'y retourne debut mars et je compte bien avoir un meilleur eclairage.rnpeux t on delivrer un titre sans avoir eu au prealable un recepissé?merci pour vos reponses

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2017** à **22:41**

Bonjourrnrnle visa a effectivement valeur de récépissé. rnnrncernant la durée du visa il est fonction de votre demande auprès du consulat. Il vous appartenait donc de vérifier votre demande et le visa obtenu. En cas de problème le consulat du lieu de dépôt de la demande est compétent.rnrnLe visa autorise le séjour donc nul besoin de récépissé. rnnrnen tout état de cause en tant que conjoint de ressortissant français un étranger n'est pas expulsable (sauf motif grave)rnrnRestant à votre disposition

Par **Annaffane**, le **15/02/2017** à **06:06**

merci de la reponse mais apparemment la legislation à mayotte est differente. Est ce que cela est possible que sans recepissé ils fabriquent quand meme la carte de sejour et qu'ils nous appellent pour la retirer?rnun conjoint de francais peut etre expulsable avant trois ans de vie commune.